

Extrait du procès-verbal
CONSEIL D'ADMINISTRATION
508^e réunion extraordinaire
Tenue le vendredi 16 octobre 2015, à 8 h, au F117

508.01 RÉINVESTISSEMENT EN ÉDUCATION

Proposition 508.01

ATTENDU que le Collège Lionel-Groulx est une institution d'enseignement supérieur qui doit former les citoyens critiques capables, en n'importe quel moment de l'histoire, du Québec, de réfléchir et de relever les défis que pose le présent;

ATTENDU que le Collège Lionel-Groulx s'est, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec*, doté d'un plan stratégique 2015-2020 rigoureux et rassembleur pour assurer la pérennité de sa mission;

ATTENDU que le Collège Lionel-Groulx est une institution d'enseignement supérieur qui contribue de façon importante à la diplomation et à la qualification de la population de notre territoire;

ATTENDU les sept compressions budgétaires, depuis cinq ans, de l'ordre de 150 M\$ pour le réseau collégial, dont 3,1 M\$ pour notre institution;

ATTENDU que la mise en œuvre des objectifs et des moyens du plan stratégique sont tributaires de la volonté politique du gouvernement du Québec à nous donner les moyens financiers de nos ambitions éducatives et sociales auxquelles ce même gouvernement nous assujettit de par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec*;

ATTENDU que le rôle d'administrateur d'une institution d'enseignement supérieur est d'honorer l'esprit et la lettre de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec*.

M. Philippe Genest, appuyé par M. Daniel Cadotte, il est recommandé:

- Que les membres du conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx signifient au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que les coupes budgétaires auxquelles il fait face compromettent l'atteinte des objectifs du plan stratégique adopté le 12 mai 2015;
- Que les membres du conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx, par respect pour les artisans du Collège et la mission dont ils sont les gardiens, signifient au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que si la lettre de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec* est préservée, il en va tout autrement pour l'esprit, et enjoignent urgemment le ministre à réinvestir dans l'éducation et dans les lendemains de la société dont il a la responsabilité.



Collège
Lionel-Groulx

FAIT ET SIGNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 16 octobre 2015.

Le secrétaire général,

Yves Marcotte